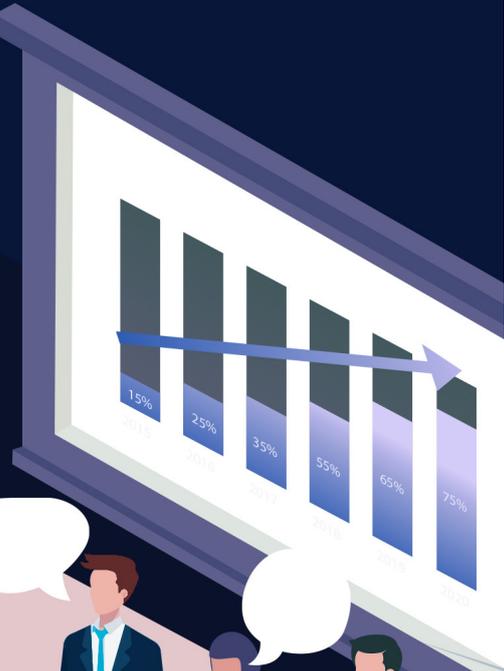


# QUE FONT LES DÉPUTÉ.E.S ?

L'ACTIVITÉ PARLEMENTAIRE AU MAROC À  
TRAVERS LES QUESTIONS DES DÉPUTÉ.E.S



Cofinancé par  
l'Union européenne



TAFRA



# SOMMAIRE

04	1- Pourquoi ce rapport ?
06	2- Pourquoi les questions parlementaires ?
08	3- Combien de questions ?
09	4- A qui ?
11	5- Qui pose les questions?
11	5-1 La dimension politique
13	5-2 La dimension géographique
14	5-3 La dimension personnelle
17	6- Résumé des points clés
18	7- Recommandations

## I. POURQUOI CE RAPPORT ?

Depuis 2011, la Chambre des Représentants publie les questions posées par les député.e.s au gouvernement, ainsi que les réponses du gouvernement. Ces informations publiques permettent de mesurer un aspect important du contrôle exercé par le pouvoir législatif sur le gouvernement. Elles renseignent donc indirectement sur la dynamique politique de notre pays.

C'est en analysant ces données, que nous savons que les député.e.s de la Chambre des représentants posent en moyenne plus de 40000 questions durant une législature, et que le gouvernement répond environ à la moitié de ces questions ; que le gouvernement a plutôt tendance à répondre aux questions de l'opposition ou encore que les femmes députées sont plus actives que leurs homologues masculins.

L'ensemble de ces analyses sont détaillées dans ce rapport dont l'objectif est de comprendre : qui pose les questions ? qui y répond ? Et ce, à travers une exploitation multidimensionnelle des données (appartenance politique, genre, trajectoires personnelles, géographie) sur les quatre premières sessions de la législature actuelle.

Ces analyses ont été rendues possibles grâce à un travail de collecte de toutes les questions parlementaires écrites et orales. Si ce rapport se limite aux quatre sessions de la législature en cours, notre collecte des questions parlementaires s'étale de 2011 à aujourd'hui, permettant la constitution d'une base de données de plus de 140 mille lignes retraçant pour chaque question posée un ensemble de données pertinentes, notamment sa date de dépôt, le sujet, l'énoncé, le titulaire ainsi que le statut de la question en termes de réponse.

L'utilité d'un tel exercice découle de la considération de l'institution parlementaire comme une importante source de données. Ce postulat est justifié par la place centrale qu'occupe le Parlement dans la vie politique du Royaume. La Constitution de 2011 accorde en effet aux députés d'importantes prérogatives leur permettant de peser sur la gestion de la chose publique. Les parlementaires peuvent édicter des lois, contrôler l'action du Gouvernement et évaluer les politiques publiques. Le parlementaire est par conséquent un acteur incontournable au sein du régime politique du Royaume.

Ainsi, les données du Parlement, ont été un sujet d'intérêt au sein de Tafra depuis sa création.

Nous avons publié en 2017, la première base de données publiques et structurées de toutes les élections législatives depuis 2002. Cette base de données recense le nombre de suffrages par circonscription et par liste candidate.

Nous suivons également le flux des députés à la Chambre des représentants depuis 2011. Et, nous collectons et exploitons les données sur les questions parlementaires. Cette approche a donné lieu à une analyse inédite des questions posées par les député.e.s, leur répartition par parti, région et département ministériels adressés.

A l'instar de la plupart de nos travaux, ce rapport s'accompagne d'une base de données structurée et exploitable. Un jeu robuste d'identifiants uniques permet de l'enrichir avec les données issues des autres bases de données de Tafra.

A l'issue de chaque session parlementaire et jusqu'à la fin de la législature, Tafra mettra à jour le présent rapport et sa base de données.

A travers la série de rapports que nous entamons, la vision de Tafra est de pérenniser cette approche : une actualisation des données à l'échelle de la session parlementaire, une analyse objective de ces données, et la publication des bases de données à l'usage des citoyens et de la société civile.



Crédit : Photo Mostafa Hobeis

## 2. POURQUOI LES QUESTIONS PARLEMENTAIRES ?

Au Maroc, les questions parlementaires représentent un instrument dont disposent les parlementaires pour exercer leur fonction de contrôle vis-à-vis du gouvernement. La législation marocaine établit les mécanismes qui permettent aux membres du parlement d'adresser des questions au gouvernement. L'usage de ce mécanisme par les parlementaires est très significatif. Durant les quatre premières sessions de la législature actuelle, les membres de la chambre des représentants ont adressé environ 20 514 questions aux différents départements ministériels.

L'analyse des questions parlementaires est justifiée par plusieurs raisons. D'abord, si d'autres indicateurs permettent de rendre compte du travail des député.e.s (exemples : la présence, la contribution de chacun dans les travaux des commissions, ...), seules les questions parlementaires sont rendues publiques dans un format machine-readable (lisible par une machine), permettant une exploitation par des logiciels de traitement de données. En guise d'exemple, connaître le nombre d'amendements déposés par un député demanderait la lecture manuelle de centaines de rapports de commissions parlementaires, car les formats utilisés par les différentes commissions sont trop différents pour être traités automatiquement.

De plus, les questions parlementaires permettent une évaluation claire de l'activité individuelle de chaque député.e, contrairement à d'autres fonctions nécessitant une implication collégiale comme le vote des lois en commission ou en séance plénière. Ce choix porté sur les questions parlementaires est également confirmé par la littérature sur les Legislative Studies avec l'appui d'imminents chercheurs comme Shane Martin ou Sébastien Lazardeux.

L'approche de Tafra, quantitative et objective, a consisté à collecter de manière exhaustive les informations relatives aux questions parlementaires, telles que publiées sur le site du Parlement, tout en leur attribuant une interprétation scientifique pour une compréhension plus fine du travail parlementaire.

Par ailleurs, il est important de distinguer entre deux catégories de questions parlementaires ayant chacune des modalités de fonctionnement particulières :

### **Les questions orales :**

Celles-ci sont posées chaque semaine aux membres du gouvernement et chaque mois au chef du gouvernement durant les séances parlementaires.

Elles permettent un échange direct et dynamique sur divers sujets donnant lieu à une discussion interactive et immédiate. Leur mode de fonctionnement se distingue par ce qui suit :

- Elles doivent être inscrites à l'avance à l'ordre du jour de la séance concernée.
- Chaque question est limitée à une minute.
- Le temps de parole est réparti entre les groupes parlementaires selon le nombre d'élus qu'ils comptent. Ainsi, un groupe avec plus de député.es bénéficie de plus de temps de parole.
- L'auteur de la question orale n'est pas nécessairement celui ou celle qui la pose.
- Le président de chaque groupe parlementaire, agissant en tant que porte-parole, peut poser les questions orales aux membres du gouvernement.

#### **Les questions écrites :**

Il s'agit de questions sectorielles formulées et adressées aux membres du gouvernement. Elles constituent une plateforme essentielle pour l'interrogation des ministres sur des sujets qui exigent des réponses minutieuses, détaillées et bien documentées. Ces questions ne sont soumises à aucune condition spécifique, que ce soit en termes de temps ou de nombre. Un député peut déposer les questions écrites auprès des membres du gouvernement sans restriction. Par exemple, un député a la possibilité de rééditer la même question, soit en cas d'absence de réponse du gouvernement, soit pour l'adresser à différents Ministères.

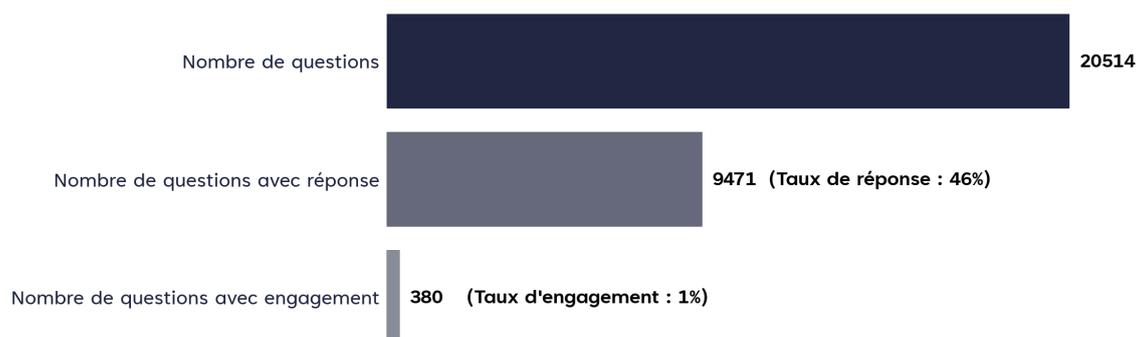
Quant aux modalités relatives aux réponses du gouvernement, l'article 100 de la Constitution du Maroc stipule que l'ensemble des Ministères sont tenus de répondre aux questions qu'ils reçoivent dans un délai de 20 jours. Conformément au règlement intérieur du Parlement, en cas d'absence de réponse, le député peut demander l'inscription de sa question à l'ordre du jour de la prochaine séance et demander au Ministère concerné d'y répondre.

En ce qui concerne les engagements pris par le Gouvernement, ceux-ci sont recensés et mis à dispositions des député.e.s par le bureau de la Chambre des Représentants à l'issue des séances plénières de réponse aux questions orales. Ils font l'objet de suivi à la fin de chaque session parlementaire par rapport à l'état d'avancement de leur mise en œuvre.

Le présent rapport porte sur un aspect de l'activité parlementaire à savoir les questions des député.e.s en se basant sur les données des quatre premières sessions de la législature en cours et sera suivi de rapports semestriels après chaque session parlementaire.

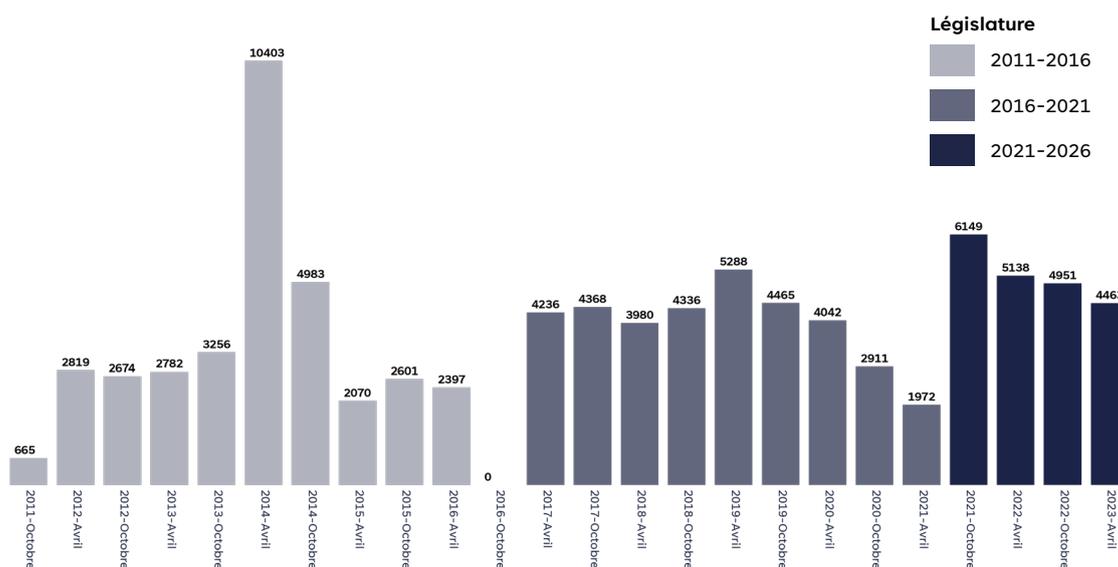
### 3. COMBIEN DE QUESTIONS ?

Figure 1 : Indicateurs globaux de questions, de réponses et d'engagements au cours des quatre sessions de la législature actuelle



Quatre sessions parlementaires se sont déroulées dans la législature en cours, entamée le 8 octobre 2021, soit deux sessions d'automne et deux sessions de printemps. Au cours de cette période, un total de 20514 questions écrites et orales ont été émises par les député.e.s. Le gouvernement a répondu à 46% des questions posées, un peu moins de la moitié. Ce taux représente 9471 réponses. Parmi ces réponses, 380 engagements gouvernementaux ont été enregistrés, ce qui équivaut à 4 % du total des réponses fournies.

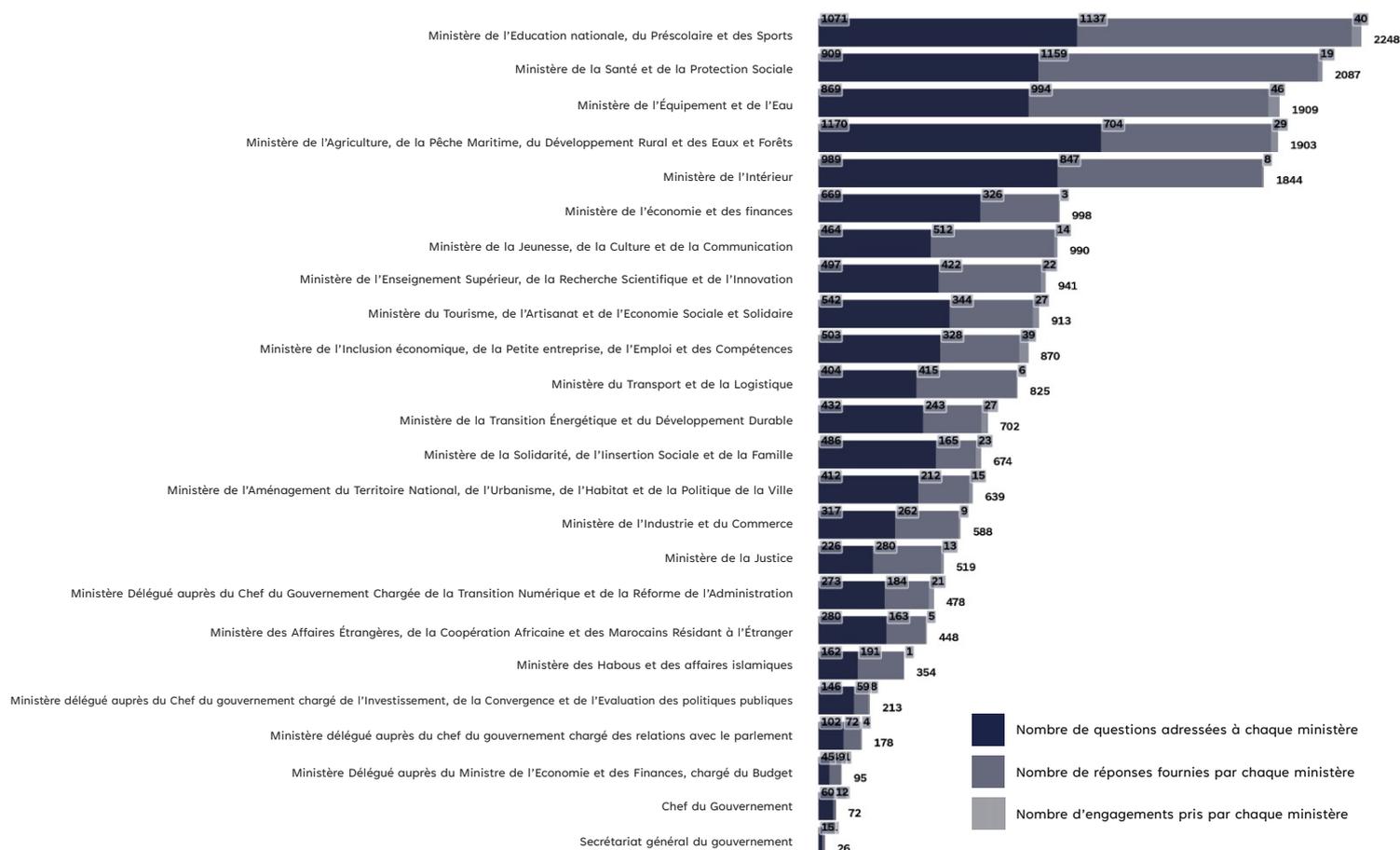
Figure 2 : Nombre de questions posées par session parlementaire durant les législatures: 2011-2016, 2016-2021 et 2021-2026



Les quatre premières sessions de la législature en cours se distinguent par un nombre de questions écrites et orales relativement élevé par rapport aux deux précédentes législatures. Cette tendance se traduit par une augmentation de 130 % par rapport à la législature 2011-2016, et une progression de 21,5 % par rapport à la législature 2016-2021.

## 4. A QUI ?

Figure 3 : Nombre de questions posées par Ministère, avec et sans réponses et avec et sans engagements au cours des quatre sessions de la législature actuelle



Les cinq Ministères qui reçoivent le plus grand nombre de questions de la part des député.e.s, tant de la majorité que de l'opposition, sont les suivants :

- **Le Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports** : 2248 questions durant la législature actuelle, dont 1177 ayant reçu une réponse (soit environ 52%), et 40 ayant donné lieu à un engagement de la part du Ministère.
- **Le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale** : 2087 questions reçues dont 1178 répondues, et 19 ayant donné lieu à un engagement.
- **Le Ministère de l'Équipement et de l'Eau** : 1909 questions reçues dont 1040 répondues, et 46 ayant donné lieu à un engagement
- **Le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts** : 1903 questions reçues dont 733 ayant reçu une réponse, et 40 ayant donné lieu à un engagement de la part du Ministère.

- **Le Ministère de l'Intérieur** : 1844 questions parlementaires, dont 65% proviennent de l'opposition. Le Ministère a répondu à 855 d'entre elles, et 5 ayant donné lieu à un engagement.

L'analyse de la Figure 3 suggère que les enjeux sociaux occupent une place centrale dans le paysage parlementaire. Les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'eau et de l'agriculture suscitent le plus d'interrogations des élu.e.s, en raison des défis liés à la réforme du système éducatif et de santé (notamment les deux chantiers de généralisation de l'Assurance maladie obligatoire), à la sécheresse et aux changements climatiques, ainsi qu'à l'inflation. Ces trois défis ont un impact direct sur la vie quotidienne des citoyens. Le Ministère de l'intérieur, en raison de son rôle polyvalent, suscite également une attention soutenue de la part des député.e.s.

Les Ministères qui reçoivent le plus de questions sont également ceux qui émettent le plus de réponses, bien que l'ordre puisse différer. Parmi les cinq Ministères les plus sollicités, celui de la Santé et de la Protection sociale fait office de leader en termes de réactivité, avec un taux de réponse de 56 %. Il est suivi par le Ministère de l'Équipement et de l'Eau avec un taux de réponse de 54 %, par l'Éducation avec 52 % et l'Intérieur avec 46 %. En revanche, le Ministère de l'Agriculture, bien qu'étant l'un des cinq Ministères les plus questionnés, affiche un taux de réponse de 38 %.

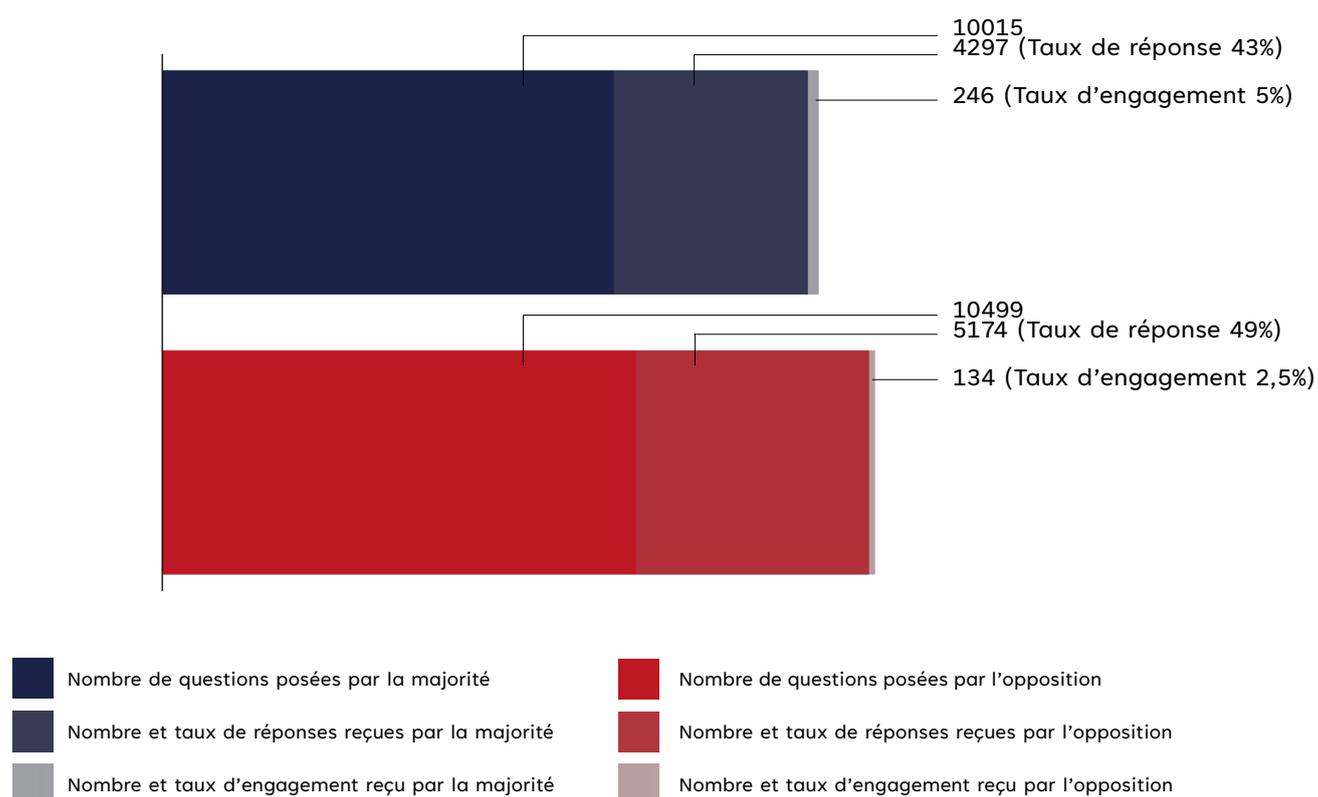


Crédit : Photo Mostafa Hobeis

## 5. QUI POSE LES QUESTIONS?

### 5.1 LA DIMENSION POLITIQUE

Figure 4 : Nombre de questions posées par la majorité et l'opposition, nombre et taux de réponses et d'engagements par la majorité et l'opposition au cours des quatre sessions de la législature actuelle



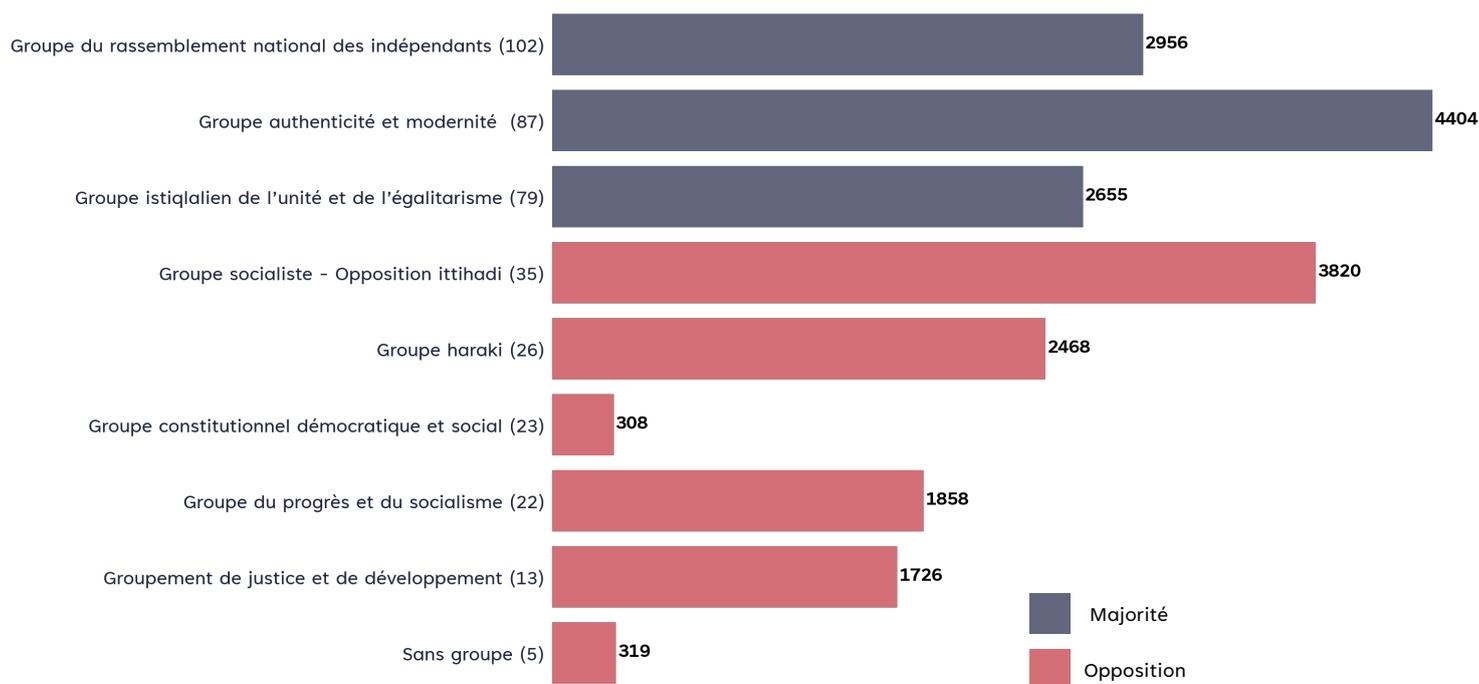
Parmi les 20514 questions posées, la majorité a posé 10015 questions, soit 48% du total des questions posées et en moyenne 37 questions par député.e de la majorité. Cette dernière a reçu 4297 réponses, soit un taux de réponse de 43%. Un engagement du gouvernement a été enregistré dans 5% de réponses reçues.

Pour ce qui concerne l'opposition, cette dernière a posé un total de 10499 questions, soit 51% du total des questions posées et en moyenne 87 questions par député.e de l'opposition. Cette dernière a reçu 5174 réponses, soit un taux de réponse de 49%. Un engagement du gouvernement a été enregistré dans 2,5% de réponses reçues.

Il en ressort que l'opposition exerce une activité de contrôle beaucoup plus soutenue que la majorité, ce qui correspond à son rôle et à la norme en la matière.

De son côté, le gouvernement répond dans les mêmes proportions environ, aux questions posées par la majorité que par l'opposition.

**Figure 5 : Nombre de questions posées par groupe parlementaire au cours des quatre sessions de la législature actuelle - nombre de députés dans chaque groupe entre parenthèses.**



Au sein de la majorité parlementaire, le groupe Authenticité et Modernité (PAM), deuxième formation en termes de nombre de sièges au Parlement avec 87 député.e.s, se positionne en tête du classement avec un total de 4404 questions posées.

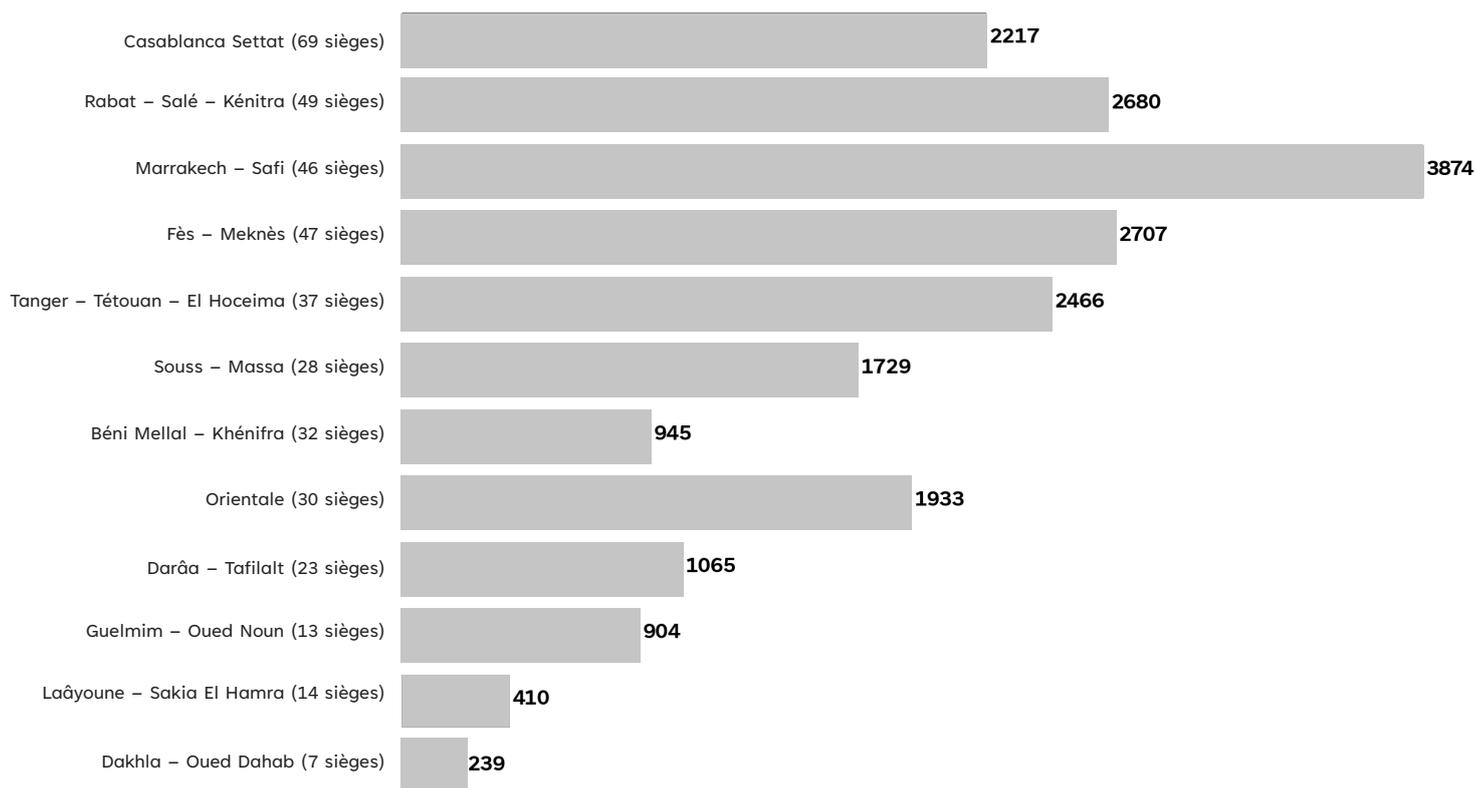
Le groupe du Rassemblement National des Indépendants (RNI), première formation au sein de la majorité avec 102 député.e.s, a posé 2956 questions. Par ailleurs, le groupe de l'Istiqlal, troisième composante de la majorité en termes de nombre de député.e.s (79 sièges), se classe en troisième position avec 2655 questions.

Du côté de l'opposition, les deux principaux groupes, soit le groupe socialiste (USFP) avec ses 34 député.e.s et le groupe Haraki (MP) avec ses 28 député.e.s, ont tous les deux posé 4326 questions, plus de la moitié des questions de toute l'opposition réunie. Ainsi le groupe socialiste enregistre la 2-ème moyenne la plus élevée de questions posées avec 112 questions par député.e.s.

Le groupe de la Justice et du Développement (PJD), a posé un total de 1726 questions, avec un effectif de 13 député.e.s, soit une moyenne d'environ 133 questions par député.e.s, représentant ainsi la moyenne la plus élevée parmi les différents groupes parlementaires.

## 5.2 LA DIMENSION GÉOGRAPHIQUE

Figure 6 : Nombre de questions posées par régions au cours des quatre sessions de la législature actuelle

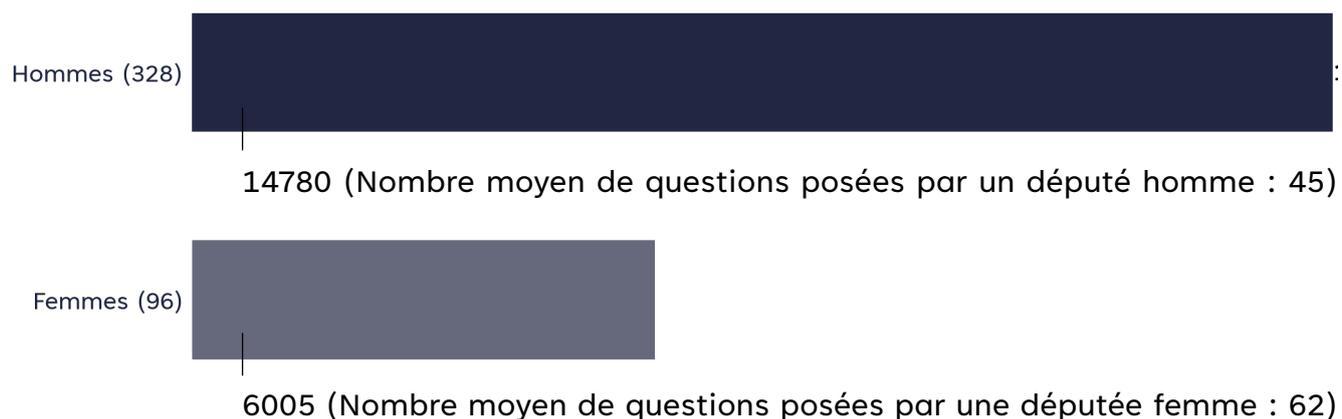


La répartition des questions parlementaires selon les douze régions représentées au Parlement met en évidence des disparités significatives. Les député.e.s de la région de Marrakech-Safi (36 sièges) se démarquent en tête avec un total de 3874 questions posées, parmi lesquelles 32% ont reçu une réponse du gouvernement. Ils sont suivis par les député.e.s de Fès-Meknès (37 sièges) avec 2707 questions, obtenant des réponses à hauteur de 49%, et de Rabat-Salé-Kénitra (39 sièges) avec 2680 questions et un taux de réponse de 50%.

Les députés des régions de Guelmim-Oued-Noun, Laâyoune-Sakia El Hamra et de Dakhla-Oued Ed-Dahab, ont respectivement posé 904, 410 et 239 questions, avec un taux de réponse moyen de 45%.

### 5.3 LA DIMENSION PERSONNELLE

Figure 7 : Nombre et moyenne de questions posées par les femmes et les hommes parlementaires au cours des quatre sessions de la législature actuelle



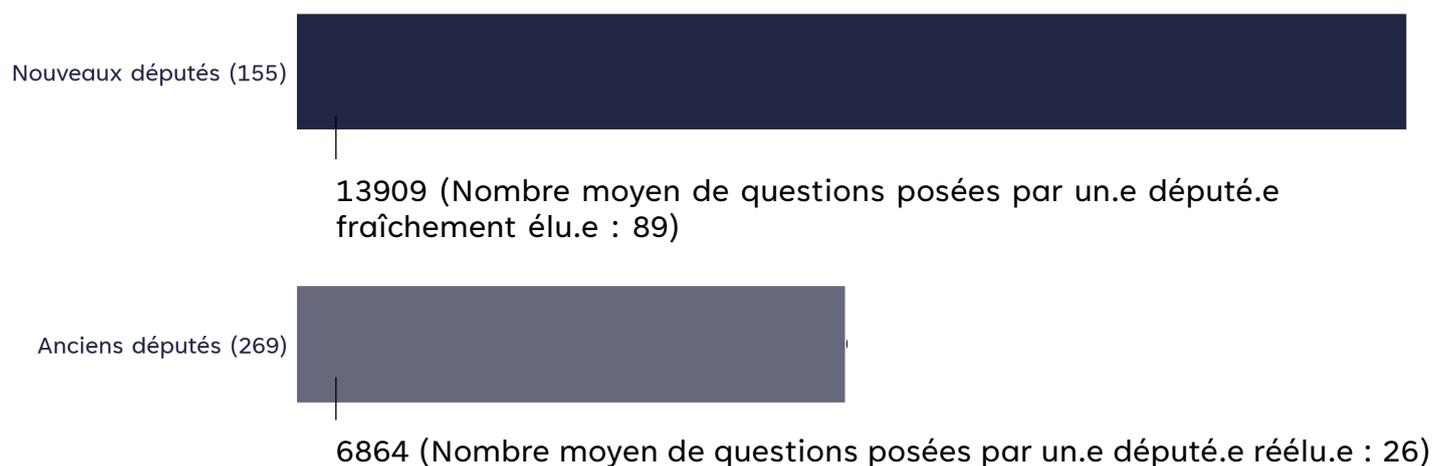
Elues dans leur grande majorité grâce au dispositif de discrimination positive, les femmes députées représentent 23% du parlement actuel, tandis que les hommes constituent 77%. Durant les quatre premières sessions de la législature actuelle, les femmes ont posé un total de 6005 questions, représentant une moyenne de 62 questions par députée contre seulement 45 questions pour les hommes.

Ces chiffres indiquent un engagement plus actif des femmes députées dans le contrôle du gouvernement par rapport à leurs homologues masculins, et ce malgré l'absence d'un leadership féminin à la tête des groupes parlementaires actuels.

Dans une étude précédente réalisée par nos soins sur la législature 2011-2016, la tendance du nombre moyen de questions par député était marginalement dominée par les hommes avec un ratio de 110 questions, contre 95 pour les femmes. Or, l'inversion actuelle de cette tendance en faveur des femmes suggère une évolution positive de leur participation parlementaire.

Ce constat renforce l'idée selon laquelle la pérennisation du système de quotas produit des effets bénéfiques, favorisant une amélioration significative de la participation des femmes dans diverses activités et fonctions parlementaires.

**Figure 8 : Nombre et moyenne de questions posées par les anciens et les nouveaux député.e.s au cours des quatre sessions de la législature actuelle**

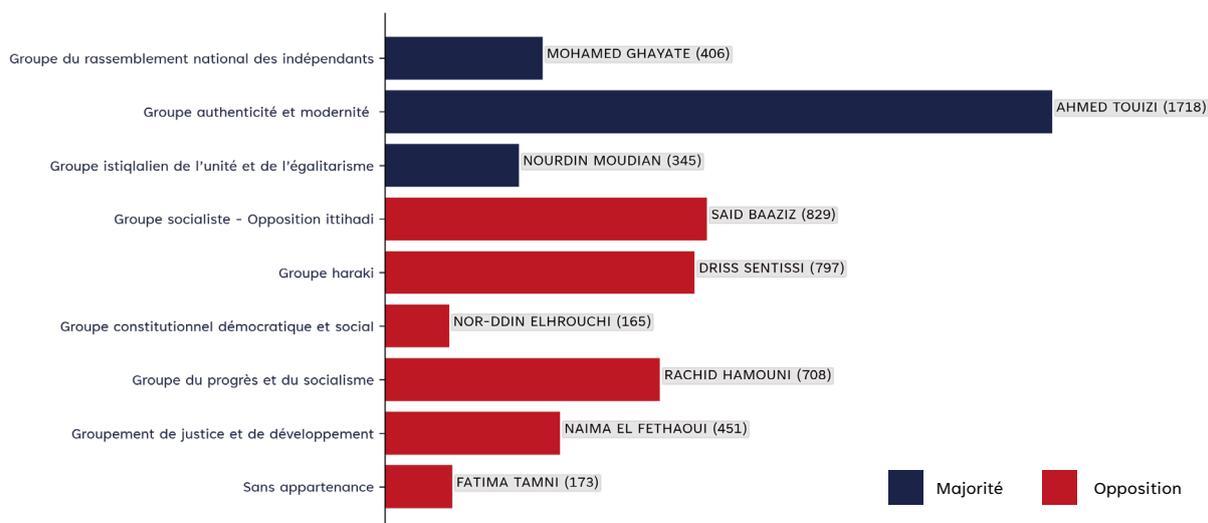


Les député.e.s nouvellement élus entament ainsi leur première législature représentent 37% de la composition parlementaire actuelle. En revanche, 63% des député.e.s actuels ont été réélus, ou ont déjà au moins un mandat législatif au cours de leur parcours politique.

En matière de répartition des questions posées, 68% des questions parlementaires émanent de député.e.s fraîchement élu.e.s, avec un nombre moyen de 89 questions par député.e.s fraîchement élu.e.s, alors que les député.e.s réélu.e.s comptent pour 32% des questions posées, avec un nombre moyen de 26 questions par député.e.s réélu.e.s.

Cette différence peut être interprétée de diverses manières. Les nouveaux député.e.s, au début de leur parcours parlementaire, peuvent ressentir la nécessité d'affirmer leur position au sein de leur groupe parlementaire, motivés par l'élan électoral qui les a propulsés pour la première fois à siéger au sein de la Chambre et par l'intention d'exprimer leurs idées. En revanche, les député.e.s réélus, qui ont déjà une expérience et un réseau établi, pourraient privilégier d'autres modalités d'action du travail parlementaire, y compris, sans doute, à travers des interactions plus personnalisées avec les représentants du gouvernement.

**Figure 9 : Les député.e.s ayant posé le plus de questions au sein de chaque groupe parlementaire lors des quatre premières sessions de la législature actuelle**



Au sein de la majorité parlementaire, le député du PAM, Ahmed Touzi, a posé un total de 1718 questions, ce qui correspond à 39% des questions posées par son groupe. Il est suivi par le député du RNI, Mohammed Ghiyate, avec 406 questions, et Nouredine Moudian, du groupe de l'Istiqlal, avec 345 questions.

Dans ces trois cas, les députés ayant posé le plus de questions parlementaires sont ceux qui occupent la fonction de présidents de leur groupe. Ceci explique l'importance des chiffres relatifs aux questions posées par chaque groupe, du fait que le président du groupe assume également le double rôle de porte-parole et de député.

Du côté de l'opposition, le député du groupe Socialiste Saïd Baaziz a posé 829 questions, suivi par le député du groupe Haraki, Driss Sentissi, avec 797 questions, et Rachid Hammouni du groupe du Progrès et du Socialisme avec 708 questions. Naima El Fethaoui, du groupe PJD, a posé 451 questions.

Il est à noter que parmi les six partis de l'opposition, seuls deux partis ont pour principaux dépositaires de questions les présidents de leur groupe. Ces partis sont le groupe Haraki et le groupe du Progrès et du Socialisme. Le député Saïd Baaziz du groupe socialiste a posé un total de 829 questions parlementaires, représentant ainsi 21% des questions posées par son groupe au cours de la législature actuelle. De plus, la députée Naima Fethaoui du groupe PJD a posé 26% du total des questions de son groupe.

Durant les quatre premières sessions parlementaires, les députés de la Chambre des représentants ont posé 20514 questions. Certaines questions sont posées par plusieurs députés, ce qui peut amener à des totaux légèrement différents.

Les données ont subi quelques traitements pour en assurer la qualité. Le nombre réel de questions, de réponses et d'engagements peut différer légèrement des chiffres de ce rapport, sans que cela n'ait un impact sur ses conclusions.

L'analyse effectuée par Tafra se limite uniquement aux questions écrites et orales. Des paramètres tels que le temps de parole réservé à chaque groupe parlementaire ou les questions orales mensuelles destinées au Chef du gouvernement n'ont pas été pris en compte.

## 6. RÉSUMÉ DES POINTS CLÉS

L'analyse des questions parlementaires posées durant les quatre sessions de la législature actuelle a permis d'identifier certaines tendances :

- 1.** Le nombre moyen des questions posées par un député de l'opposition est de 84 questions soit environ deux fois plus qu'un député de la majorité dont la moyenne est de 37 questions.
- 2.** Le gouvernement a apporté des réponses aux questions parlementaires à hauteur de 46%.
- 3.** Au sein de la majorité, la moyenne des questions par député.e la plus élevée a été enregistrée chez le groupe Authenticité et Modernité (PAM) avec 50 questions par député.e. Du côté de l'opposition, le groupe Justice et de Développement (PJD) dispose de la moyenne la plus élevée avec 133 questions par député.e.
- 4.** Les femmes posent en moyenne plus de questions que leurs homologues masculins (62 questions pour les femmes contre 45 pour les hommes).
- 5.** Les nouveaux député.e.s, entamant ainsi leur première législature, ont posé 68% des questions contre 32% pour les députés réélus.



## 7. RECOMMANDATIONS

La disponibilité des données sur les questions parlementaires témoigne de l'effort de taille déployé par les ressources du Parlement en vue d'assurer la régularité, l'exhaustivité et la pérennité de la publication de ces données sur le site web de cette institution.

Toutefois, en vue d'améliorations visant à valoriser ces efforts et à offrir aux utilisateurs des conditions d'utilisation optimales, Tafra émet certaines recommandations tirées de son expérience dans l'exploitation de ces données.

- Veiller au renseignement de l'exhaustivité des données clés relatives à chaque question. En effet, dans certaines questions parlementaires, dont le nombre reste limité, ces données sont incomplètes.
- Veiller à l'homogénéité des données renseignées en termes de format (notamment pour les champs dates de questions et de réponses) et de langue (Certaines données relatives aux questions parlementaires publiées dans la version arabe du site sont en langue française).
- S'assurer de la cohérence des données :
  - Cohérence des dates : Certaines dates de réponse à des questions parlementaires sont antérieures aux dates de soumission des questions y afférentes.
  - Cohérence des identifiants : Certaines questions sont publiées avec le même identifiant. Afin de faciliter le suivi de chaque question et l'exploitation des données sur les questions parlementaires, il est recommandé de veiller à attribuer à chaque question parlementaire un identifiant unique.
  - Cohérence des engagements : Certains engagements affichés sur le site du Parlement ne correspondent pas aux questions qui leur sont liées. Il est recommandé de s'assurer de la compatibilité entre les questions parlementaires et leurs engagements.

L'analyse approfondie des questions posées par les député.es ainsi que les autres activités parlementaires repose essentiellement sur la disponibilité des données. L'accès à des informations parlementaires complètes, cohérentes, actualisées et présentées dans un format ouvert et accessible joue un rôle

crucial pour permettre aux citoyens de mieux comprendre les activités de leurs députés et renforcer la confiance envers l'institution parlementaire. Bien que le Parlement marocain ait manifesté un engagement envers la transparence en intégrant l'initiative «Partenariat pour un Gouvernement Ouvert» en 2019, le travail effectué par Tafra sur le site parlementaire a révélé des défis liés à l'exploitabilité de certaines données en raison de leur format de publication, notamment les comptes rendus des réunions des commissions parlementaires.

Afin de contribuer à l'amélioration de l'accès à ces informations clés, Tafra a développé un indicateur de publication des données parlementaires, connu sous le nom de SMIIG DATA Parlement<sup>1</sup>. Cet indicateur vise à évaluer la conformité du Parlement aux exigences du Droit d'Accès à l'Information au Maroc et aux normes internationales en matière de publication des activités parlementaires. Les résultats de cette évaluation seront rendus publics selon une fréquence annuelle.

---

1 Solde Minimal d'Informations Institutionnelles Garanties

## A PROPOS DE TAFRA

Tafra est un centre de recherche créé en 2014 à Rabat, Maroc. Sa mission est de renforcer l'adoption de politiques publiques fondées sur les faits et la participation citoyenne au Maroc par la collecte et analyse de données sur l'action publique, la diffusion de la recherche scientifique et le renforcement du droit d'accès à l'information

## A PROPOS DU PROJET SMIIG DATA II

Le projet constitue une continuité des activités mises en œuvre par Tafra dans le cadre du projet SMIIG DATA I. Il vise à améliorer la transparence des instances élues au niveau central (Chambre des représentants) et local (collectivités territoriales) et renforcer la participation citoyenne à travers la promotion du droit d'accès à l'information et l'open data.

Le présent document a été réalisé avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu relève de la responsabilité exclusive de Tafra et ne saurait en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union européenne.



Cofinancé par  
l'Union européenne



TAFRA



### **NOS PUBLICATIONS**

sont sur [www.tafra.ma](http://www.tafra.ma)

---

### **TÉLÉPHONE ET E-MAIL**

+212.537.70.89.78

[contact@tafra.ma](mailto:contact@tafra.ma)

---

### **RÉSEAUX SOCIAUX**

 [@TAFRA\\_](https://twitter.com/TAFRA_)

 [Facebook.com/tafra.org](https://Facebook.com/tafra.org)